

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 10/04/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Cinq et le Quatorze Avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Didier JANSON, M. Philippe JACQUIER. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : Mme Anne-Charlotte BARLERIN ayant donné pouvoir à M. André HEBRARD, M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à M. Michel BATUT, Mme Florence PENA ayant donné pouvoir à M. Pierre HERAILH.

Était excusée : Mme Nathalie BARDOU.

Secrétaire de Séance : M. Gérard BOUISSON.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2025/16 : Vote des taxes locales 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux des taxes locales pour l'année 2025 comme suit (soit les mêmes taux que l'année dernière) et rappelle que les bases sont notifiées tous les ans par les Services Fiscaux.

	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux 2025	Produits attendus	Imputation comptable
Taxe d'habitation (TH)	85 900	12,38 %	10 634 €	
Taxe foncière bâtie (TFB)	691 400	49,31 %	340 929 €	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	71 300	86,07 %	61 368 €	
Total des produits attendus			412 931 €	73111
Ressources fiscales indépendantes des taux votés :				
Taxe sur les pylônes			22 644 €	73132
Allocations compensatrices			7 535 €	74833
Effet du coefficient correcteur			- 91 259 €	73111
Total des ressources fiscales prévisionnelles pour 2025			351 851 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre :

- VOTE les taux d'imposition pour l'année 2025 comme indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, M. Gérard BOUISSON

